

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar

**7- Garaet Annk Djemel et El Merhsel
(Wilaya d'Oum El Bouaghi)**

Octobre 2005

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Dr. Ammar Boumezbeur, Direction générale des forêts, Chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger, Algérie. Télécopie 213-21 915286. Email boumezbeur@yahoo.fr, KhalfallahYacine Inspecteur des forêts, Conservation des forêts de la wilaya d'Oum El Bouaghi BP 41. 04000. Oum El Bouaghi Téléphone : 213.32 . 42.17.56 / 032 . 42.13.65.

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ~~ou~~

~~mise à jour~~: 4 octobre 2005

3. Pays: Algérie

4. Nom du site Ramsar:

Garaet Annk Djemel et El Merhsel (Wilaya d'Oum El Bouaghi et Batna)

5. Carte du site incluse: Oui

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui* -ou- *non*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui* -ou- *non*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

Latitude 35°47'00" Nord Longitude 6° 51'00" Est

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site est situé aux piedmonts de Djebel Annk qui fait partie de la chaîne montagneuse d'Oum Kechrid entourant toute la partie septentrionale du plan d'eau qui se trouve à 5 km du village de Boughrara Saoudi. Au Sud, il est limité par la chaîne des Djebels Fedjoudj et Sidi Khiar, à l'Est par Garaet Guellif et à l'Ouest par la plaine de Boulhilet. Accessible par la route nationale Oum El Bouaghi-Khenchela et celle de Boughrara-Saoudi, il dépend administrativement de la Wilaya d'Oum El Bouaghi, de la Daïra de Aïn Fakroune et de la commune de Boughrara Saoudi.

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.) Mini 830 m - Maxi 844 m **9. Superficie:** (en hectares) 18.140

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site est un chott saisonnier représenté par une prairie humide appelée couverte de salicorne, d'armoïse et d'Atriplex et, en son milieu une sebkha, représentée par un plan d'eau salé. Le chott occupant 5 % de la superficie totale est cerné par un encroûtement de sel très important. Un chevelu hydrographique très développé d'ordre primaire et sans affluents, draine les eaux pluviales et de crues du Nord-Est de Djebel El Tarf. Du côté Ouest, Sidi R'ghiss, Djebel Touzaline, Yeddou et Oum Kechrid, s'y déversent aussi. Deux oueds temporaires importants, Berrou et Tallizerdine, l'alimentent également lors de la saison pluvieuse. Hormis les années exceptionnellement pluvieuses, le plan d'eau atteint rarement son plus haut niveau.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2 :

Le site accueille notamment comme faune remarquable la Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*) ayant un statut d'espèce vulnérable sur la liste Rouge de l'IUCN.

Critère 6 :

Sur la base des calculs des recensements hivernaux moyens des 5 derniers dénombrements les plus récents (1999, 2000, 2002, 2003 et 2004), le site a accueilli des effectifs supérieurs à 1% de la population régionale de Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) (moyenne de 9,143 oiseaux : 12.2% de la population biogéographique) et du Flamant rose (*Phoenicopterus ruber*) (moyenne de 2,339 oiseaux : 2,24% de la population biogéographique). En plus, la population du Canard siffleur (*Anas penelope*) a dépassé le niveau de 1% de la population au cours d'une année récente (2002) (voir annexe)

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Afrique du Nord

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Thieme M L, Abell R., Melanie L.J. Stiassny, Skelton P. et al., (2005) : Freshwater Ecoregions of Africa and Madagascar A Conservation Assessment

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Géologie et Géomorphologie :

Le site est constitué essentiellement d'argiles et de conglomérats rouges avec à la base des calcaires lacustres et des marnes, avec la présence de croûtes calcaires massives et de terres arables, de limons anciens et d'un Quaternaire indéterminé important tout autour de la zone.

Hydrologie :

Le site est saisonnier, sa mise à eau se fait au cours de l'automne et de l'hiver. Hormis les années exceptionnellement pluvieuses, il atteint rarement son plus haut niveau. Un chevelu hydrographique d'ordre primaire très important, sans affluents, draine les eaux pluviales et de crues du Nord-Est de Djebel El Tarf, l'Ouest de Sidi R'ghiss, Djebels Touzaline, Yeddou et Oum Kechrid. Trois Oueds temporaires importants Berrou, Tallizerdine et Ghezal, un affluent de Oued Boulhilet, l'alimentent également. Les entrées d'eaux dépendent des facteurs climatiques qui ont un impact direct sur les régimes des cours d'eaux alimentant le site. La mise à sec de la zone est due principalement à l'évaporation qui, dès le mois d'avril, devient très importante.

Qualité des eaux :

Les eaux, salées, proviennent des pluies et de sources salées.

Types de sols :

Sols de sebkhas entourés de sols salés anciens ainsi que de formations dunaires, la présence de sel rend leur structure très instable. Ces sols salins à complexe calcique appelés Solontchak calcique se rencontrent dans la région steppique ou subdésertique. La nappe salée contient en plus du sel de sodium, une importante quantité de sel de calcium souvent sous forme de Gypse. Le pH ne dépasse pas 8,5.

Profondeur, fluctuation et permanence de l'eau :

Peu profond, environ 1 mètre, le site s'assèche entièrement durant la saison estivale, l'arrivée d'eau diminue avec l'arrivée des grandes chaleurs et le niveau d'étiage est fréquemment atteint.

Surface du bassin versant : 15.200 hectares

Climat :

Continental et faisant partie de l'étage bioclimatique semi-aride, à hiver froid et été chaud et sec, il se caractérise par l'irrégularité des précipitations. Les vents dominants sont de Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest. La pluviométrie minimale s'élève à 107,7 mm et la maximale à 392 mm. Les tranches pluviométriques saisonnières sont de 122 mm pour la saison hivernale, 108 mm au printemps, 50 mm en été et 132 mm en Automne. Les T° moyennes maximales varient de 6,11°C en décembre et 38,27°C en Août. Les T° moyennes minimales sont de 2,07°C en décembre, le mois le plus froid et 22,14°C en août, le mois le plus chaud.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La superficie du bassin versant est de 15.200 hectares, il est constitué essentiellement d'argiles et de conglomérats rouges avec à la base des calcaires lacustres et des marnes, avec la présence de croûtes calcaires massives et de terres arables, de limons anciens et d'un Quaternaire indéterminé important tout autour de la zone. Un chevelu hydrographique d'ordre primaire très important, sans affluents, draine les eaux pluviales et de crues du Nord-Est de Djebel El Tarf, l'Ouest de Sidi R'ghiss, Djebels Touzaline, Yeddou et Oum Kechrid. Trois Oueds temporaires importants Berrou, Tallizerdine et Ghezal, un affluent de Oued Boulhilet, l'alimentent également. Les eaux, salées, proviennent des pluies et de sources salées.

Les sols de sebkhas entourés de sols salés anciens ainsi que de formations dunaires, la présence de sel rend leur structure très instable. Ces sols salins à complexe calcique appelés Solontchak calcique se rencontrent dans la région steppique ou subdésertique. La nappe salée contient en plus du sel de sodium, une importante quantité de sel de calcium souvent sous forme de Gypse. Le pH ne dépasse pas 8,5.

Le climat de type continental et faisant partie de l'étage bioclimatique semi-aride, à hiver froid et été chaud et sec, il se caractérise par l'irrégularité des précipitations. Les vents dominants sont de Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest. La pluviométrie minimale s'élève à 107,7 mm et la maximale à 392 mm. Les tranches pluviométriques saisonnières sont de 122 mm pour la saison hivernale, 108 mm au printemps, 50 mm en été et 132 mm en Automne. Les T° moyennes maximales varient de 6,11°C en décembre et 38,27°C en Août. Les T° moyennes minimales sont de 2,07°C en décembre, le mois le plus froid et 22,14°C en août, le mois le plus chaud.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Bien que très peu étudiées, à l'heure actuelle l'on sait que le site sert d'épandage des crues et de lieu de récupération des sédiments.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

R: Sebkhah, ou lac salé, saisonnier entouré d'une ceinture de végétation composée de salicornes, d'atriplex et d'armoise, appelée chott.

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les eaux d'épandage de la saison des pluies permettent l'hivernage des oiseaux d'eau inféodés à ce type de milieu, essentiellement le Flamant rose (*Phoenicopterus ruber roseus*), le Tadorne de belon (*Tadorna tadorna*) et de plusieurs limicoles. En été, l'évaporation, très intense et le sel qui se dépose forment des efflorescences blanches en surface sous forme de croûte saline. Ce premier habitat représenté par un encroûtement de sel occupe dans la partie centrale une superficie importante du site. Le plan d'eau libre représentant un deuxième habitat se rétrécit progressivement suite aux grandes chaleurs estivales. Le troisième habitat est constitué d'une prairie humide appelée chott dont la couverture végétale est composée d'armoise blanche (*Artemisia herba alba*), de salicornes (*Salicornia*

sp.), d'atriplex (*Atriplex sp.*) et de plantes herbacées hautement appréciées par un bétail qui pâture ici à longueur d'année.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le chott, ou prairie humide, présente une végétation très pauvre en espèces, on ne rencontre que des espèces qui supportent un taux élevé du sel tel que l'armoise blanche (*Artemisia herba alba*), les salicornes (*Salicornia sp.*), les atriplex (*Atriplex sp.*), des plantes herbacées et du tamaris (*Tamarix gallica*).

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Dans le stade actuel des connaissances et en l'absence d'un inventaire exhaustif, les mammifères sont représentés par *Vulpes vulpes*, *Canis aureus*, *Lepus capensis* et *Rattus rattus*, les amphibiens par *Bufo mauritanica* et *B. veridis*, les reptiles par *Acanthodactylus sp.*, *Emys orbicularis* et les invertébrés par *Daphnia sp.*, *Artémia sp.* et *Helix pyramidata*. Bien mieux étudiée, l'avifaune (tableau 1) est représentée par *Tadorna tadorna* dont l'effectif le plus important enregistré est de 35.000 en 2002 et *Phoenicopterus ruber roseus* avec 5.500 individus dénombrés la même année (Saheb 2003).

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Extraction de sel gemme par la population riveraine.

22. Régime foncier/propriété:

- a) dans le site Ramsar: Domaine privé de l'Etat appartenant à la commune
- b) dans la région voisine: Propriété privée.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

- a) dans le site Ramsar: Le site est formé du chott et de la sebkha.
- b) dans la région voisine /le bassin versant: Dans la région voisine, une population d'un village socialiste agricole, éparpillée sur l'ensemble du bassin versant active dans l'agriculture et l'élevage bovin et ovin.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

- a) dans le site Ramsar: On note une érosion due à la lithologie, aux pluies torrentielles et à l'absence du couvert végétal auquel se rajoute un surpâturage bovin et ovin permanent.

b) dans la région voisine: l'activité agro-pastorale est omniprésente.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Surveillance par les services des forêts de Oum El Bouaghi

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

C'est un site qui abrite souvent un nombre assez important de Tadorne de Belon *Tadorna tadorna* et de Flamants roses *Phoenicopterus ruber* qui ne le quittent généralement que lorsqu'il atteint son niveau d'étiage. Il mériterait d'être classé en réserve naturelle ornithologique et bénéficier ainsi, de fait, d'un budget de l'Etat permettant sa gestion durable. Son classement sur la Liste Ramsar permettra certainement d'y prévoir des mesures de conservation plus spécifiques.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Aucun équipement ni recherche scientifique n'existent à ce jour sur le site.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Festivités annuelles à l'occasion des journées commémoratives de l'environnement, de la biodiversité et des journées mondiale et nationale de l'arbre et des zones humides. En fait, tout le complexe de zones humides de la région de Oum El Bouaghi est constitué de sites remarquables pour l'éducation environnementale pouvant être utilisés par les ONG, les clubs verts et les écoles pour les classes vertes. Des stages d'ornithologie spécifiques aux zones humides continentales peuvent se dérouler sur ces sites afin de montrer la différence de fonctionnement par rapport à d'autres sites côtiers comme ceux d'El Kala à El Tarf, ou de Guerbez, à Skikda.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Aucune activité de loisirs ou de tourisme n'est observée sur le site.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Wilaya d'Oum El Bouaghi
Daïra de An Fakroune
Commune de Boughrara Saoudi
Conservation des forêts, wilaya d'Oum El Bouaghi
Direction de l'hydraulique, Wilaya d'Oum El Bouaghi
Inspection régionale de l'environnement d'Oum El Bouaghi

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Conservation des Forêts d'Oum El Bouaghi. Adresse Conservation des forêts d'Oum El Bouaghi, Wilaya d'Oum El Bouaghi, Tel 213-22 42 13 65/213-32 42 17 56 Fax 213-32 42 27 17

Conservation des forêts, wilaya d'Oum El Bouaghi Tel 213-22 42 13 65/213-32 42 17 56 Fax 213-32 42 27 17

Direction de l'hydraulique, Wilaya d'Oum El Bouaghi

Inspection régionale de l'environnement d'Oum El Bouaghi

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

ANONYME, 1979- Recensement de la sauvagine, DGE, photocopié, 19p

ANONYME, 1984. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1984 INA, 20 fiches synthétiques.

ANONYME non daté : Etude phytosociologique de la végétation halophile des bassins fermés (Sebkhas et chotts) de la région de Sétif (composition, structure, syntaxinomie et biodiversité).

AUBERT, G., (1965b)- les sols sal sodiques en Afrique du Nord. Cah. ORSTOM. Série pédologie.

BATOUCHE, S. et LABIOD, H., (1991)- les sols des Hautes plaines Sétifiennes. Inventaires, analyse et synthèse des études pédologiques réalisées dans cette région de 1965 à 1985. Essai de tgmatisation. Mém. Ing. D'Etat. Univ. Sétif. 130p.

BELLATRECHE M., CHALABI B., 1988. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1988 INA, 19p.

BELLATRECHE M., LELLOUCHI M., 1989. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1982 INA,

BELLATRECHE M., OCHANDO B., 1986. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1986 INA, 13p.

BELLATRECHE M., OCHANDO B., 1987. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1987 INA, 12p.

BELLATRECHE M., DESMET K., MALHER F., OCHANDO B., 1982. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1982 INA, 14p.

BELLATRECHE M., OCHANDO B., BENMESSAOUD K., DESMET K., 1983. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1983 INA, 15p

BECHTEL INCOPORATED (USA) (1975) : Développement des ressources en eau et de l'Agriculture. Région de Sétif. Etude préliminaire et conditions de réalisation – volume II.

DEROUICHE, L., (1988) – Essai d'introduction des quelques espèces forestières dans les zones salées de la région de Sétif Mém. DES Uni. Sétif 49p.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

Annexe : Dénombrement des oiseaux d'eau de 1975 à 2004

Espèce	Année	1975	1978	1981	1989	1991	1999	2000	2002*	2003	2004
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>		395							240		
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>		90							400		
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>									02		
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>									24		
Canard siffleur <i>Anas penelope</i>		200							8.300		
Canard pilet <i>Anas acuta</i>		4							2.500		
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>		212							4.000		
Sarcelle marbrée <i>Marmaronetta angustirostris</i>									26		
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>									18		
Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>									12		
Oie cendrée <i>Anser anser</i>		1									
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>		104	600	320	500	24		15	35.000	700	10.000
Fulica atra <i>Fulque macroule</i>		180									
Flamant rose <i>Phoenicopterus ruber</i>		45	5		17	46	650	121	5.500		5.425
Grue cendrée <i>Grus grus</i>		71				23		9	266	50	5
Total		1.302	605	320	517	93	650	145	54.038	750	8.130

* (Saheb, 2003)